

sam. 25 janv. 08:59 (il y a 2 jours)

À moi

Communauté d'agglomération PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ - Déchetterie à St Hilaire de Chaléons

Observations

Cette déchetterie dite « de Saint Hilaire de Chaléons » est prévue en limite du territoire de la commune de Saint Hilaire de Chaléons. Il est regrettable que les communes se défaussent de leurs installations industrielles en limite du territoire de leur commune et externalisent ainsi les nuisances sur les communes voisines.

Par ailleurs le descriptif de la zone du Parc d'activités du Pont Béranger 2 (<https://parcsdactivites.com/parcs-d-activites/parc-dactivites-du-pont-beranger-2-saint-hilaire-de-chaleons-nantes>) indique que l'éligibilité des installations classées sur ce site est non définie. Quoiqu'il en soit, il apparaît a priori regrettable d'occuper des « Parcs d'activités » par des implantations d'installations classées pour la protection de l'environnement productrices de nuisances. Il eut semblé plus judicieux d'implanter une ICPE à proximité d'une autre ICPE dont le contexte local ne manque pas (une carrière par exemple) et pour lesquelles les mesures de protections des impacts sur le voisinage ont déjà été étudiées et prévenues.

Le dossier accessible est très insuffisant. Je n'ai pas vu dans le dossier accessible sur internet d'informations techniques, ni sur la nature des déchets acceptés, les volumes stockés, ni sur la nature des « traitements » mis en œuvre ou interdits sur le site, ni sur les impacts (étude d'impact sanitaire, acoustique...) ou risques accidentels (incendies...).

L'autorité environnementale n'a pas donné d'avis sur ce projet alors que c'est une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement ; c'est très regrettable.

Les nuisances apportées par ce type d'installation sont nombreuses : circulation pour accès (accès prévus pour dépôts et moins organisés pour « récupérations » diverses), bruits, poussières, pollution des eaux et des sols... Quels sont les dispositifs de limitations des nuisances prévues pour pallier les différents risques concernant l'eau, l'air, les odeurs, les vibrations, la lutte contre l'envol des déchets déposés : étanchéification des sols, récupération et traitement des écoulements, couverture et murs de protection pour limiter les accès divers et réduire les émissions de bruits et envols de matériaux et poussières (construction des installations à l'intérieur de bâtiments?)... Je n'ai pas eu accès à un dossier examinant ces différents aspects.

Le détail du dossier disponible sur internet est ci-dessous :

Dossier mis à l'enquête publique :

> check-liste AeU complétée - format : _ - 5,65 Mb

> 4-53-1962-Demande d'autorisation environnementale_indB - format : _ - 37,30 Mb

> 7 - Plan d'ensemble au 1-250 - format : _ - 3,54 Mb

> lettre de PORNIC AGGLO - format : _ - 0,34 Mb

Avis obligatoires :

> avis ARS - format : _ - 1,33 Mb

> avis INAO - format : _ - 0,38 Mb

> avis tacite AE - format : _ - 0,42 Mb

Ce dossier figurant sur le site internet ne contient aucune information : <http://www.loire-atlantique.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Installations-classees-ICPE2/Installations-industrielles/Communaute-d-agglomeration-PORNIC-AGGLO-PAYS-DE-RETZ-Dechetterie-a-St-Hilaire-de-Chaleons>

*Patrick Marchandise
Le moulin de Briord
44710 - Port-Saint-Père*